



VENDREDI 29 NOVEMBRE

Le télétravail s'est généralisé dans la quasi totalité des secteurs professionnels et avec lui des questions nouvelles touchant au droit du travail. C'est le cas notamment des accidents domestiques en télétravail, phénomène nouveau et en forte progression, sans connaissances précises auxquelles les salariés peuvent se référer. Nous vous proposons de venir vous informer sur cette problématique nouvelle et ses conséquences.

09h00 - 12h30 (3h30)

78 rue de Crimée

75019 Paris

Île-de-France

Ouvert à tous les adhérents

Liens utiles

[Plus d'infos](#)

[PDF](#)



- [Facebook share](#)

- [Twitter](#)